

activité fort risquée. De plus, cette mesure a permis de soutenir le développement des régions concernées. Suite à l'abolition graduelle des crédits d'impôt à l'investissement pour plusieurs régions et à la réduction des sommes consacrées au développement économique et régional, l'élimination de la déduction pour épuisement gagné vient confirmer l'abandon presque complet des politiques canadiennes de développement régional.

## **Institutions financières**

Au chapitre des institutions financières, nous sommes globalement d'accord avec les recommandations du Comité, qui visent à ce que ce secteur contribue sa juste part d'impôt. Dans le cadre de ces recommandations, nous croyons que la politique du gouvernement doit être davantage axée sur la solvabilité et la solidité des institutions financières que sur l'invention de mécanismes pour taxer imprudemment les réserves de ces institutions. On doit se rappeler que le but premier de ces réserves est de protéger adéquatement l'épargne des canadiens et des canadiennes.

## **Mandat du comité**

Enfin, nous croyons qu'en raison même du mandat Comité, qui était limité à la première étape de la réforme fiscale, le rapport est incomplet. Le Comité ne s'est pas prononcé sur la stratégie fiscale globale du gouvernement, stratégie qui comprend aussi bien les trois budgets antérieurs du gouvernement que les étapes I et II de la réforme fiscale. En conséquence, le Comité est demeuré muet sur l'introduction d'une taxe de vente sur l'alimentation, taxe à laquelle nous nous opposons fermement.

## **Conclusion**

Le gouvernement avait promis une réforme globale : il n'a pas tenu sa promesse. Pour des motifs politiques, il a proposé une réforme en deux temps, retardant l'annonce de nouvelles taxes de vente. Nous souhaitons que le Comité entreprenne l'étude de la seconde étape de la réforme fiscale dans les plus brefs délais. La réforme de la taxe de vente, qui devait être le cœur de la réforme fiscale, nous permettra de connaître finalement les véritables intentions du ministre, notamment en ce qui concerne la taxe de vente sur l'alimentation.

Raymond Garneau  
Député de Laval-des-Rapides